



Acompte versé à un concessionnaire

Par izzy57, le 05/09/2011 à 19:24

Bonjour, rnje suis étudiant et je veux m'acheter une voiture pour pouvoir allez travailler. J'ai été chez un concessionnaire pour voir les voiture d'occasion. Le responsable m'a montré une voiture qui m'a beaucoup plus. Laissant passé une semaine en attendant l'acceptation d'un crédit a ma banque, j'ai rappelé la concession pour savoir comment faire pour réserver la voiture. On m'a dit que je devais verser un acompte pour la réserver. J'ai été donner 50 euros en liquide et j'ai signé un reçu pour le versement de l'acompte mais sans avoir récupéré de double et le même jour j'ai demandé si je pouvais essayer le véhicule. Le responsable m'a dit qu'il ne pouvait pas en raison du sous effectif de la concession. Il m'a dis de repasser la semaine suivante. Je suis revenu 4 jour plus tard, alors qu'il était au courant de ma venu il m'a dit qu'il était toujours impossible de l'essayer car il ne l'avait pas sortit du parking, et m'a redonné un troisième rendez-vous 3 jour plus tard. Je suis donc revenu et cette fois il m'annonce qu'ils ont perdu les clés de la voiture que j'étais censé acheté, mais que toute fois il pouvais quand même l'ouvrir grâce a une clés d'un autre modèle. Devenant impatient, j'ai visité d'autre concession et je suis tombé sur une bonne occasion que j'ai pu essayer. Je suis donc retourné a la concession pour savoir s'il était possible de récupérer mon acompte, et le responsable m'a dit que non. Je ne m'y connais pas du tout en droit, mais je veux savoir si la concession est dans son droit en gardant mon acompte et si elle n'était pas tenu de me faire essayer le véhicule avant l'achat du moins pendant la période de rétractation si jamais il y en a une. Que dois-je faire? rnmerci de m'aider, rncordialement